

Perspectives

Une analyse des politiques publiques au Canada

INSTITUT
FRASER

VOLUME 6
NUMÉRO 2
Été 2013

Enquête mondiale sur les sociétés minières 2012-2013 : recul des provinces canadiennes les mieux classées

- Réformer la gestion de l'offre
- Les baisses d'impôt sont-elles toutes bonnes?
- Deux nouveaux senior fellows au Québec

institutfraser.org

Perspectives

Éditeur	Institut Fraser
Rédacteur en chef	Sébastien A. Côté
Rédacteur en chef adjoint	Emma Tarswell
Conseillère éditoriale	Kristin McCahon
Traducteurs	Manuela Ene
Direction artistique	Bill C. Ray
Couverture	Intiaz Rahim
Relations média	Sébastien A. Côté

perspectives@Institutfraser.org

La vision de l'Institut Fraser est celle d'un monde libre et prospère au sein duquel évoluent des individus qui bénéficient d'une multiplicité de choix, de marchés concurrentiels et de responsabilités personnelles. Notre mission est de mesurer, d'étudier et de faire part de l'incidence des marchés concurrentiels et des interventions gouvernementales sur le bien-être des personnes. Fondé en 1974, l'Institut Fraser est un organisme de recherche et d'éducation indépendant. Notre travail est financé par des contributions déductibles d'impôts de milliers d'individus, d'organismes et de fondations. Pour protéger son indépendance, l'Institut n'accepte ni subventions publiques ni contrats de recherche.

Pour soutenir l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le département de développement par courriel à development@fraserinstitute.org ou par téléphone au 1-800-665-3558 poste 305.

Copyright © 2013 par l'Institut Fraser

Les collaborateurs de cet publication ont travaillé indépendamment et leurs opinions sont donc les leurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions des supporteurs, administrateurs et employés de l'Institut Fraser. La présente publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Conseil d'administration : Président du conseil : Peter Brown
Vice-présidents : Brad Bennett; Mark Mitchell
Président : Niels Veldhuis
Secrétaire-trésorier : Stuart MacInnes
Fondateur et président honoraire à vie du conseil : T. Patrick Boyle

Membres du conseil d'administration : Gordon Arnell; Kathy Assayag; Joni Avram; Ryan Beedie; Edward Belzberg; Joseph Canavan; Alex Chafuen; Derwood Chase, Jr.; Tracie Crook; James Davidson; W. Robert Farquharson; Dave Filmon; Greg Fleck; Shaun Francis; Ned Goodman; John Hagg; Claudia Hepburn; Paul Hill; Stephen Hynes; Salem Al Ismaily; Charles Jeannes; C. Kent Jespersen; Andrew Judson; Hassan Khosrowshahi; Robert Lee; Brandt Louie; David MacKenzie; James McGovern; George Melville; Gwyn Morgan; Eleanor Nicholls; John O'Neill; Herb Pinder Jr.; Kevin Reed; H. Sanford Riley; Roderick R. Senft; William Siebens; Anna Stylianides; Arni Thorsteinson; Michael Walker; Jonathan Wener



Sommaire

- 4 Réformer la gestion de l'offre : une occasion économique pour le Canada**
Jason Clemens et Alana Wilson
L'abolition de la gestion de l'offre représente une occasion de développer nos relations commerciales, de réduire le coût de la vie des citoyens à faible revenu et d'améliorer l'efficacité du secteur agricole.
- 10 Enquête mondiale sur les sociétés minières 2012-2013 : recul des provinces canadiennes les mieux classées**
Alana Wilson
Le potentiel minier est un facteur très important mais les politiques gouvernementales peuvent se révéler plus importantes encore.
- 22 Interdiction des sodas géants : une initiative mal inspirée**
Joel Wood
Il serait plus judicieux d'axer la lutte contre l'obésité sur la raison du faible prix des aliments riches en énergie.
- 28 Les baisses d'impôt sont-elles toutes bonnes?**
Jason Clemens et Niels Veldhuis
L'allègement fiscal doit établir un équilibre entre la réduction du poids du gouvernement et la nécessité que les citoyens paient un prix visible.
- 34 Le discours incendiaire du chef du NPD déforme les résultats environnementaux du Canada**
Kenneth P. Green et Joel Wood
Un aperçu objectif des tendances environnementales canadiennes est loin de confirmer le portrait catastrophique présenté par M. Mulcair.
- 40 Un examen approfondi de la Loi sur Investissement Canada s'impose**
Niels Veldhuis
Les activités commerciales étrangères servent largement les intérêts des pays qui les accueillent mais les acquisitions par des sociétés d'État sont une tout autre affaire.
- 46 L'Institut Fraser accueille deux nouveaux senior fellows du Québec**
Sébastien Côté
Rencontre avec Dr Robert Ouellet et Pr Pierre Simard.



Bigstock



Réformer la gestion de l'offre : une occasion économique pour le Canada

**Jason Clemens
et Alana Wilson**

Peu de gens parmi la population canadienne comprennent la gestion de l'offre agricole et ses conséquences sur leur quotidien. Il s'agit d'ailleurs de l'une des principales raisons expliquant pourquoi ce système désuet existe encore. On y porte toutefois une plus grande attention aujourd'hui parce qu'elle constitue un obstacle aux traités commerciaux. L'abolition de la gestion de l'offre représente une occasion concrète pour le Canada de développer ses relations commerciales, de réduire le coût de la vie de ses citoyens à plus faible revenu et, de façon générale, d'améliorer l'efficacité de son secteur agricole. Cependant, pour un jour tirer parti de ces avantages, on doit comprendre les

Pourcentage du revenu total consacré à l'alimentation



coûts de la gestion de l'offre et la meilleure façon de s'en affranchir.

La gestion de l'offre est un système mis en place par l'État et fondé sur des permis et des quotas qui restreignent le nombre de producteurs agricoles ainsi que la quantité produite (et par conséquent, les ventes) pour certaines denrées comme le lait, le poulet, les œufs et le fromage. En plus de restreindre la production canadienne, le gouvernement impose aussi des tarifs douaniers (c.-à-d. des taxes) sur les produits étrangers de sorte que ceux-ci ne puissent concurrencer les produits locaux sur le plan du prix. Ainsi, le gouvernement limite l'offre tant locale qu'étrangère afin de garantir des prix plus élevés qu'ils ne l'auraient été autrement.

Les conséquences de ces prix plus élevés ne sont pas subies de manière égale par toutes les familles. L'un des aspects les plus choquants de la gestion de l'offre est que son coût est assumé de façon disproportionnée par les ménages à faible revenu. De multiples études sur la gestion de l'offre ont confirmé

cette observation, qui découle du fait que les prix plus élevés de denrées de base comme le lait et le fromage accaparent une proportion plus importante du revenu des ménages à faible revenu que de celui des ménages à revenu plus élevé. Par exemple, une récente étude a conclu qu'environ 24 % du revenu gagné par les familles à faible revenu est consacré à l'alimentation, contre à peine 6 % pour les familles à revenu plus élevé.

Les avantages dont jouissent les agriculteurs en raison des prix plus élevés découlant de la gestion de l'offre sont donc obtenus au détriment des familles à faible revenu.

En plus de provoquer un transfert de revenus plutôt scandaleux, la gestion de l'offre entrave les négociations relatives à l'adhésion du Canada au Partenariat transpacifique (PTP) de même qu'à d'autres accords commerciaux.



L'Australie, qui a déjà amorcé le processus d'adhésion au PTP, a traversé une période difficile afin d'abolir son propre système de gestion de l'offre. Sans surprise, elle exige que le Canada fasse de même pour participer au PTP.

L'adhésion au PTP offre des occasions exceptionnelles, tant aujourd'hui qu'à l'avenir. Bien qu'à l'origine, en 2005, le PTP ne comptait que le Brunei, Singapour, la Nouvelle-Zélande et le Chili, d'autres pays – dont l'Australie, le Pérou, le Vietnam,

la Malaisie, les États-Unis, le Japon et la Chine – soit ont amorcé le processus d'adhésion, soit envisagent la possibilité d'y adhérer. Les pays qui ont exprimé un intérêt à adhérer à la zone de libre-échange créée par le PTP possèdent une population combinée de 2,5 milliards de personnes (c.-à-d. de clients potentiels) et un PIB total de plus de 35 000 milliards de dollars.

Compte tenu des coûts de la gestion de l'offre et du fait que la nécessité de son abolition est de plus en plus acceptée, la question se pose : comment démanteler ce système sans porter atteinte aux droits de propriété légitimes des agriculteurs qui ont acheté les quotas?

La méthode employée par l'Australie pour s'affranchir de son système offre une partie de la solution. Bien qu'elle ne soit pas parfaite, elle nous enseigne des leçons utiles. L'Australie a imposé une forme de taxe sur les produits réglementés comme le lait pendant une période précise (huit ans). À cause de la taxe, même si le marché a été ouvert à la concurrence, les consommateurs n'ont pas pleinement profité d'une baisse de prix avant un délai de huit ans. Les recettes recueillies grâce à la taxe ont été utilisées pour aider les agriculteurs pendant la transition.

Bien que verser un supplément de revenu soit illogique puisque cette politique entrave les réformes et ajustements nécessaires, dans ce cas-ci, la taxe australienne suggère un cadre pour indemniser les agriculteurs canadiens en raison de l'abolition des quotas dont ils sont propriétaires.

L'indemnisation versée aux agriculteurs serait ajustée en fonction du moment d'acquisition du quota. Plus précisément, plus la période de détention du quota par l'agriculteur a été longue, moins son indemnisation serait

élevée, puisque les prix plus élevés des denrées obtenus au fil des années auraient déjà compensé le coût d'acquisition du quota. À l'inverse, les agriculteurs ayant acheté des quotas plus récemment devraient recevoir une indemnisation plus importante, puisqu'ils n'auraient pas eu la possibilité de compenser le coût initial du quota.

L'abolition de la gestion de l'offre afin de réduire le prix des aliments de base pour les ménages à faible revenu, d'améliorer l'efficacité d'une partie du secteur agricole et de retirer les barrières à la conclusion d'accords commerciaux d'une importance critique représenterait un gain énorme et concret pour le pays dans son ensemble et pour bon nombre de Canadiens en particulier. ■

Jason Clemens et Alana Wilson sont économistes à l'Institut Fraser (www.institutfraser.org).



Jason Clemens




Alana Wilson

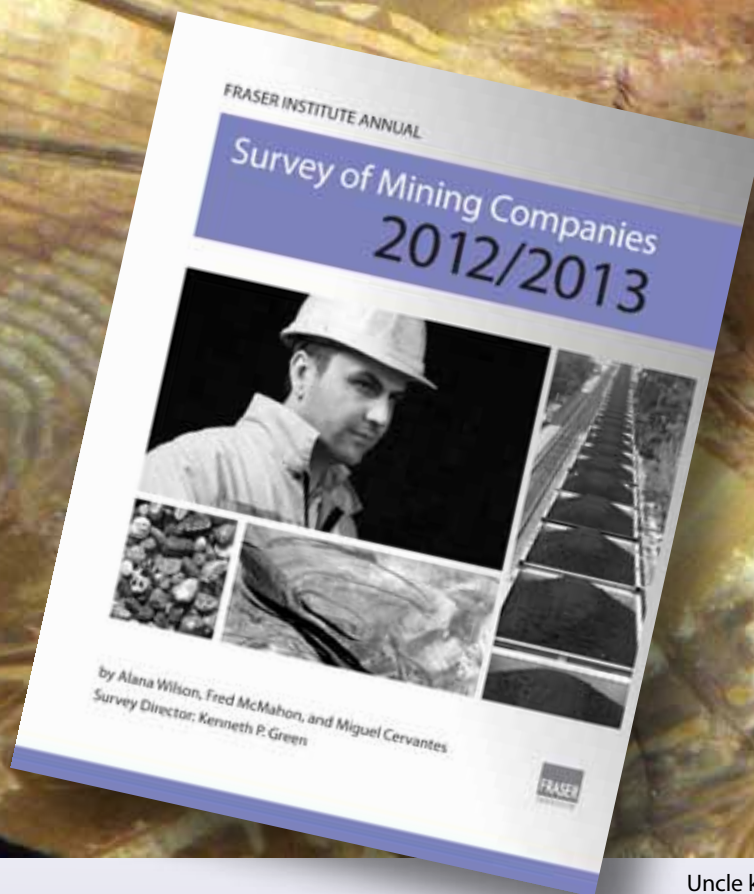


Enquête mondiale sur les sociétés minières 2012-2013 : recul des provinces canadiennes les mieux classées

Alana Wilson



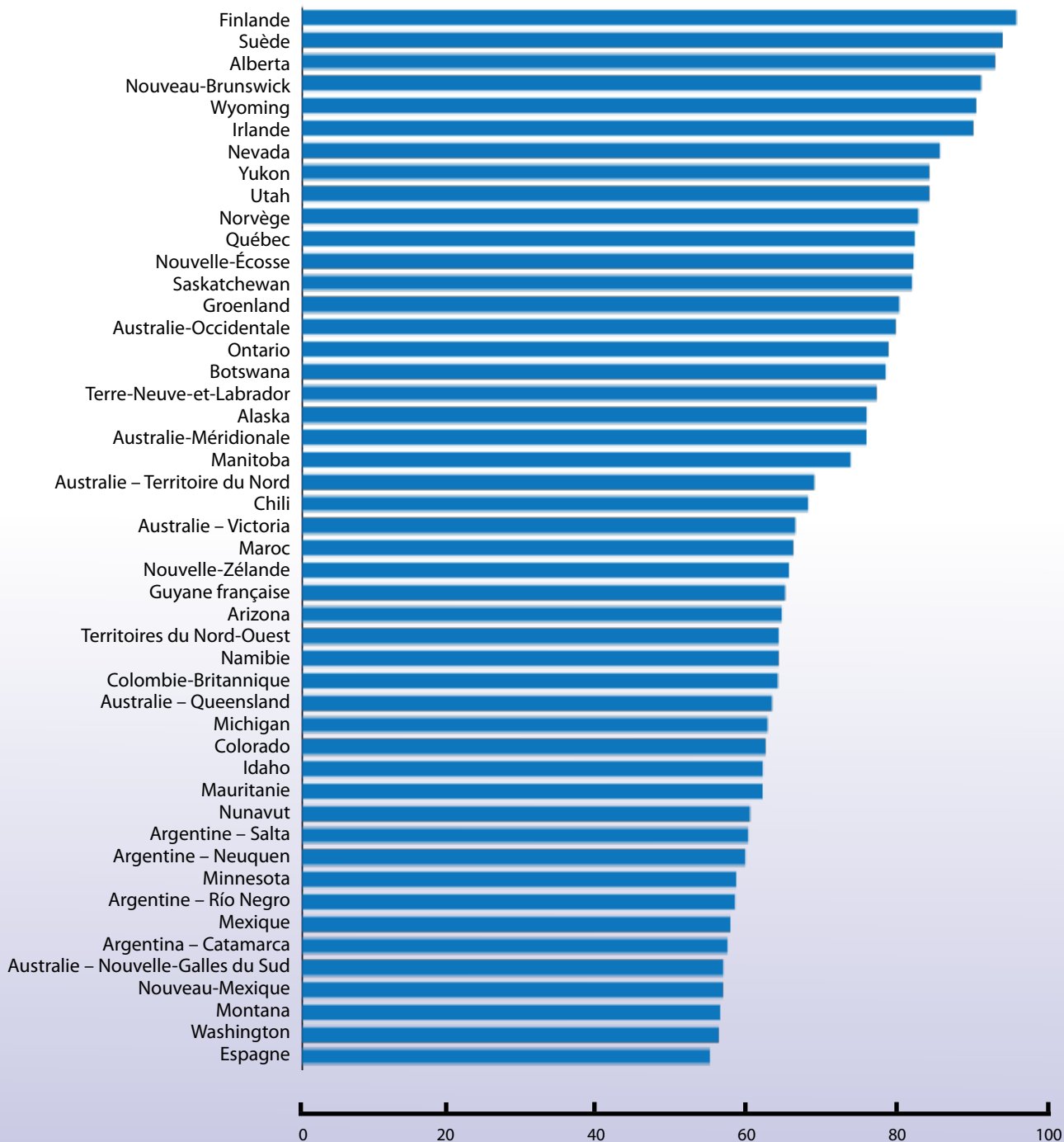
L'industrie minière est un élément important de l'économie canadienne : non seulement elle fournit des matières essentielles à tous les secteurs d'activité, mais elle est source d'emplois et de recettes publiques. Les sociétés minières canadiennes exercent des activités partout dans le monde et l'exploitation minière contribue à la croissance économique mondiale. Si le potentiel minier est un facteur manifestement très important, les politiques gouvernementales peuvent se révéler plus importantes encore par leur effet incitatif ou dissuasif sur les investissements dans le secteur minier.



Uncle kick-kick

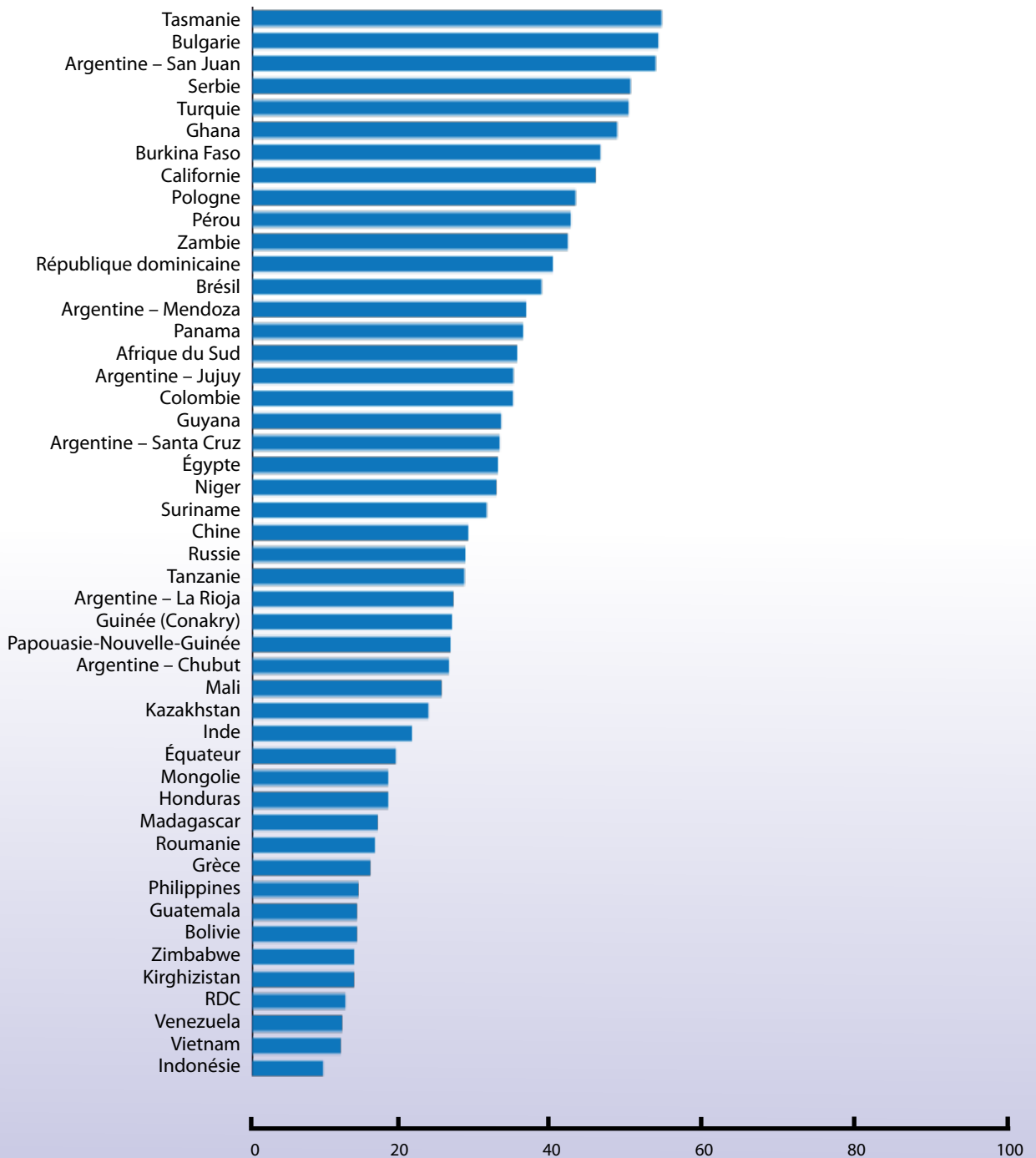
Depuis 1997, l'Institut Fraser mène une enquête annuelle auprès des dirigeants des sociétés d'exploration et d'exploitation minières pour déterminer les effets des politiques publiques sur les investissements miniers. Les questions portent aussi sur les investissements des sociétés interrogées et les attentes de ces dernières à l'égard des prix des produits de base. L'Institut a récemment publié son enquête 2012-2013, dans laquelle il présente une analyse exhaustive des politiques publiques qui incitent les

Figure 1: Indice du potentiel des politiques



Source: Wilson, McMahon, et Cervantes, 2013

Figure 1 (suite)



Source: Wilson, McMahon, et Cervantes, 2013

Tableau 1: 15 facteurs ayant un impact sur les décisions d'investissements

1. Incertitude entourant l'administration, l'interprétation ou l'application de la réglementation en vigueur
2. Incertitude entourant la réglementation de l'environnement (stabilité des règlements, cohérence et caractère opportun du processus réglementaire, règlements non fondés sur la science)
3. Dédoubllement et incohérences de la réglementation (y compris entre le gouvernement fédéral et les provinces, entre le gouvernement fédéral et les États, chevauchement entre différents ministères, etc.)
4. Système juridique (processus juridiques équitables, transparents, exempts de corruption, dans les délais, efficaces, etc.)
5. Régime fiscal (y compris l'impôt des particuliers, l'impôt des sociétés, les cotisations sociales, l'impôt sur le capital, d'autres taxes et impôts, et la complexité de l'observation fiscale)
6. Incertitude entourant les revendications territoriales
7. Incertitude entourant les zones qui seront protégées à titre de milieux sauvages, de parcs, de sites archéologiques, etc.
8. Infrastructure (y compris l'accès à des routes, l'approvisionnement en électricité, etc.)
9. Accords socio-économiques/conditions du développement local (achats locaux, exigences de transformation locale ou de construction d'infrastructures sociales comme des écoles, des hôpitaux, etc.)
10. Obstacles commerciaux (barrières tarifaires et non tarifaires, restrictions sur le rapatriement des bénéfices, restrictions de change, etc.)
11. Stabilité politique
12. Règlements sur le travail, contrats de travail et militantisme syndical ou interruptions de travail
13. Qualité de la base de données géologiques (qualité et échelle des cartes, facilité d'accès aux informations, etc.)
14. Degré de sécurité (sécurité physique en raison de menaces d'attaques par des terroristes, des criminels, des groupes de guérilla, etc.)
15. Disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences

Source: Wilson, McMahon, et Cervantes, 2013

sociétés minières ou les dissuadent à investir dans 96 pays, provinces, territoires et États partout dans le monde.

L'indice du potentiel des politiques (Policy Potential Index ou PPI) est un indice composé qui mesure l'attrait global des entités nationales et infranationales visées par l'enquête en fonction de leurs politiques (voir la figure 1). Il prend en compte les réponses des personnes

interrogées sur 15 facteurs se répercutant sur les décisions d'investissement (voir le tableau 1). Les chercheurs normalisent ces facteurs (note maximale de 100) et posent les mêmes questions d'une année à l'autre, ce qui permet de comparer les performances des entités nationales et infranationales au fil du temps. L'enquête sur les sociétés minières étant une enquête officieuse qui vise à cerner les connaissances générales et spécifiques des répondants, lesquelles sont susceptibles de se répercuter sur les investissements miniers, elle n'est pas précise. Cependant, sa large diffusion, son importante couverture médiatique et les commentaires positifs que nous recevons à son égard nous portent à croire qu'elle résume bien les perceptions des intervenants de l'industrie minière dans les entités nationales et infranationales couvertes.



Fotolia

Performance des provinces et territoires canadiens

C'est la première fois depuis 2006-2007 qu'une province canadienne n'est pas arrivée en tête du classement général.¹ L'Alberta, qui domine le classement canadien cette année, est au troisième rang du classement général; elle est suivie par le Nouveau-Brunswick, qui occupait la première place au classement général l'année dernière. Le Yukon occupe aussi l'une des 10 premières places pour une deuxième année de suite, ayant été le premier territoire canadien à s'y hisser l'année dernière. Les deux autres territoires canadiens, soit le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest, ont affiché de meilleurs scores du PPI en 2012-2013 et ont systématiquement progressé dans le classement ces quatre dernières années. Les Territoires du Nord-Ouest sont passés de la 48^e place en 2011-2012 à la 29^e place cette année grâce à l'amélioration de tous les facteurs de politiques considérés; les répondants concernés ont notamment accordé de meilleures notes au système juridique (processus juridique équitable, transparent, exempt de corruption, dans les délais et efficace), à la disponibilité de la main-d'œuvre et des compétences nécessaires, et à l'incertitude entourant l'administration, l'interprétation et l'application de la réglementation en vigueur. Quant au Nunavut, son score du PPI s'est légèrement amélioré, mais le territoire a reculé de la 36^e à la 37^e place par rapport à 2011-2012.

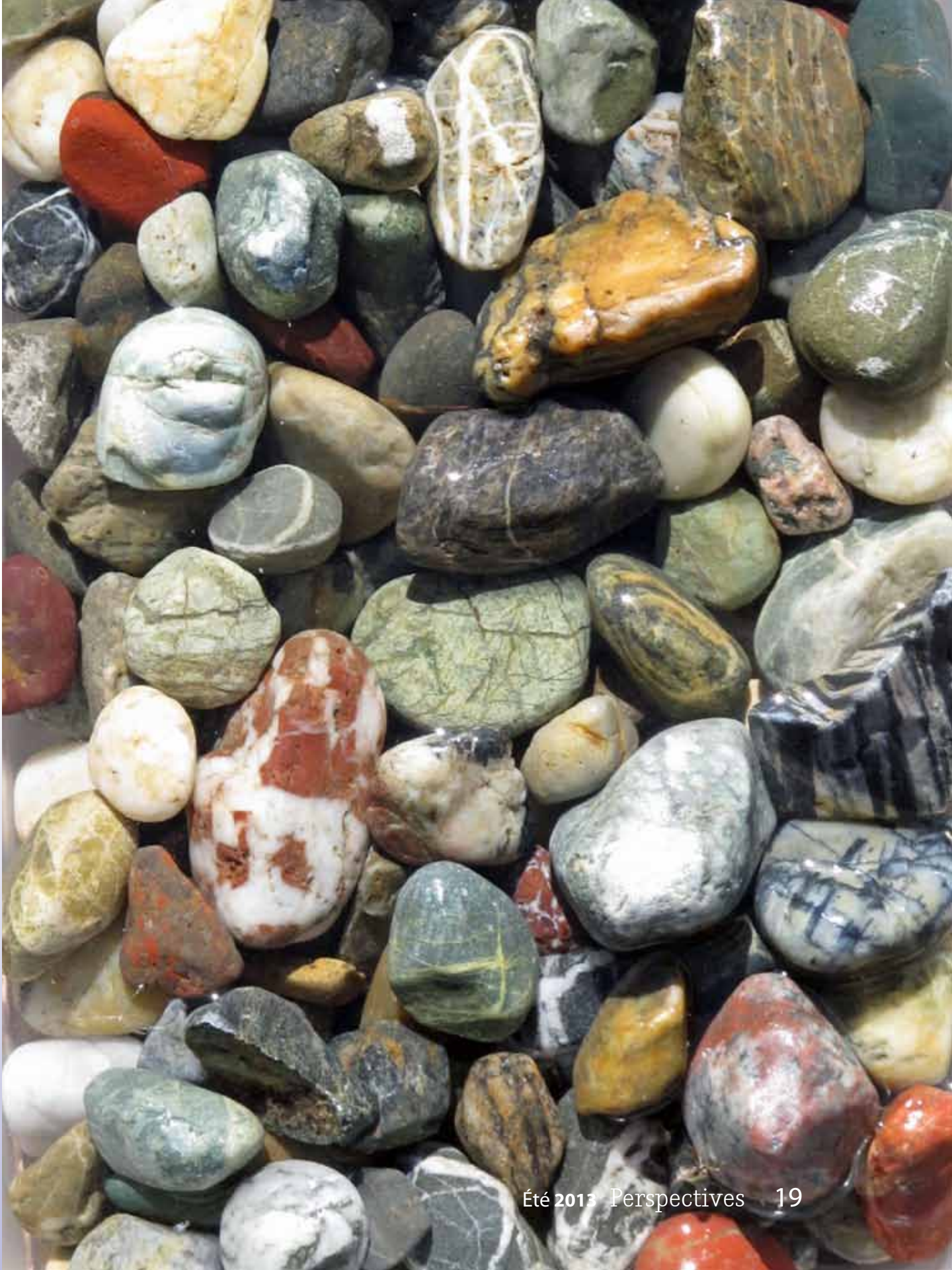
Si la performance des territoires canadiens s'est améliorée, celle du Québec et de la Saskatchewan, provinces qui se classaient auparavant parmi les 10 premières entités nationales et infranationales du classement général, s'est détériorée. La Saskatchewan, qui occupait l'une des 10 premières places depuis 2008-2009, a reculé du 6^e au



13^e rang par rapport à 2011-2012, les répondants réagissant mal à l'incertitude quant aux zones à protéger à titre de milieux sauvages, de parcs ou de sites archéologiques, aux modifications du régime fiscal, et à la pénurie de main-d'œuvre et de compétences. Pour sa part, le Québec, qui occupait l'une des 10 premières places depuis 2001-2002, a reculé du 5^e au 11^e rang par rapport à l'an dernier en raison des craintes des personnes interrogées quant à la stabilité politique et à l'incertitude entourant l'administration, l'interprétation et l'application de la réglementation en vigueur. La province, qui était même en tête du classement général de 2007 à 2010, semble être en train de perdre la confiance de l'industrie minière. Le Manitoba, qui a occupé le premier rang du classement général en 2006-2007 et l'une des 10 premières places de 2001 à 2011, est passé du 20^e rang en 2011-2012 au 21^e cette année. En général, les autres provinces et territoires occupent des places honorables dans le classement général de 96 entités nationales et infranationales : la Nouvelle-Écosse est 12^e, l'Ontario, 16^e, Terre-Neuve-et-Labrador, 18^e et la Colombie-Britannique, 31^e.

Classement général

Les 10 premières places du classement cette année sont occupées par la Finlande (tête de file), la Suède, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, le Wyoming, l'Irlande, le Nevada, le Yukon, l'Utah et la Norvège. Par rapport à l'an dernier, l'Utah et la Norvège sont les seuls nouveaux venus parmi les 10 chefs de file. La Norvège a progressé du 24^e au 10^e rang par rapport à 2011-2012 grâce à une meilleure perception de son régime fiscal, de sa stabilité politique et de son infrastructure. La Suède et la Finlande se classent dans le peloton de tête depuis respectivement trois et quatre ans. La progression des pays scandinaves dans le classement général montre



que la stabilité des politiques et la transparence encouragent davantage les investissements miniers que le laxisme des mesures de protection de l'environnement.

Cette année, les pays les moins attrayants pour les investissements miniers sont l'Indonésie, le Vietnam, le Venezuela, la République démocratique du Congo (RDC), le Kirghizistan, le Zimbabwe, la Bolivie, le Guatemala, les Philippines et la Grèce. Tous ces pays, sauf la RDC, la Grèce et le Zimbabwe, figuraient parmi les 10 derniers du classement l'année dernière. La Grèce a été ajoutée à l'enquête en 2012-2013. Tant la RDC que le Zimbabwe ont beaucoup reculé par rapport à l'an dernier : la RDC est passée du 76^e au 93^e rang et le Zimbabwe, du 74^e au 91^e.

Considérations d'investissement

Les politiques publiques ne sont cependant pas les seules considérations des investisseurs, qui tiennent également compte du potentiel minier et du marché dans la prise de décisions. Chaque année, les chercheurs posent également des questions sur ces autres facteurs dans le cadre de l'enquête. Les personnes interrogées doivent notamment indiquer l'importance accordée au potentiel minier par rapport aux politiques lorsqu'ils envisagent un nouveau projet d'exploration. Depuis le début de l'enquête, les personnes interrogées ont invariablement pondéré l'importance du potentiel minier à environ 60 % et celle des politiques à quelque 40 %.

Les sociétés minières affichent un certain pessimisme quant à l'évolution des prix des produits de base à court et moyen terme, la plupart des répondants prévoyant une diminution ou une faible augmentation (moins de 10 %) des prix de presque tous les produits de base couverts par l'enquête.

Selon la majorité des personnes interrogées, seul le prix de l'or devrait augmenter de plus de 20 % au cours des deux prochaines années. Les sociétés minières étaient un peu plus optimistes au sujet de l'évolution des prix à long terme : la plupart des personnes interrogées s'attendent à la stabilité ou à une augmentation modérée (jusqu'à 15 %) des prix des produits de base corrigés de l'inflation au cours des dix prochaines années. Enfin, sur la question de savoir s'il est plus ou moins difficile qu'il y a deux ans de réunir des fonds, plus de 90 % des personnes interrogées ont convenu, au moins en partie, qu'il est plus difficile de le faire. La plupart d'entre elles estiment que cette difficulté s'explique par les craintes des investisseurs quant à la conjoncture économique mondiale ou la réticence à prendre des risques dans un secteur – l'industrie minière – considéré comme risqué. ■

Note

1 Toute mention de l'enquête dans le présent article se rapporte à l'Enquête annuelle sur les sociétés minières de l'Institut Fraser (diverses années).

Référence bibliographique

Divers auteurs (diverses années). « Enquête annuelle sur les sociétés minières », Institut Fraser.



Alana Wilson

Alana Wilson est économiste à l'Institut Fraser (www.institutfraser.org).

Interdiction des



**une
initiative
mal inspirée**

Bigstock

Joel Wood

Coup de chance pour les New-Yorkais : un juge a récemment bloqué l'interdiction des gobelets de soda de plus de 473 ml, une initiative du maire Michael Bloomberg, quelques jours à peine avant l'entrée en vigueur du règlement (Howard Saul, 2013). Le contrôle proposé des formats de boissons était une tentative mal inspirée et potentiellement inefficace de réduire l'obésité.

Les Canadiens et les Américains sont bombardés d'articles de journaux et de campagnes de santé publique portant sur la progression de « l'épidémie d'obésité ». Selon une étude récente, on peut considérer plus d'un tiers des Américains comme obèses (Flegal et autres, 2012). En réaction aux problèmes d'obésité, le maire de New York avait proposé de limiter les formats de boissons gazeuses à moins de 473 ml dans tout établissement régi par le code de la santé de New York.

La théorie générale sous-tendant l'initiative du maire est que le contrôle des formats de boissons gazeuses rend la consommation d'un excès de soda plus coûteuse et gênante. Les établissements soumis au règlement n'auraient pas été autorisés à vendre de gobelets de soda de 946 ml, mais auraient pu en vendre deux de 473 ml ou offrir de remplir à nouveau les gobelets gratuitement. L'achat de deux gobelets de 473 ml coûte généralement plus cher que celui d'un gobelet de 946 ml. En outre, il est gênant d'avoir à se lever pour se faire remplir à nouveau son gobelet. On présume logiquement que s'il coûte plus cher et qu'il est moins pratique d'obtenir 946 ml de soda, certains consommateurs

se passeront des 473 ml supplémentaires; pourtant de nombreuses personnes choisiront toujours de boire 946 ml de soda.

Cependant, le contrôle des formats de boissons gazeuses pourrait ne pas avoir grand effet sur l'obésité, et ce, pour plusieurs raisons. Premièrement, la règle néglige l'effet de substitution : puisqu'il ne peut plus obtenir un soda de 591 ml, le consommateur pourrait opter pour une autre boisson malsaine qui ne fait pas l'objet de restrictions (café au lait, lait frappé, jus de fruit, etc.). Or un café au lait de 591 ml de Starbucks compte autant de calories que 591 ml de Coca-Cola, et un moka au chocolat blanc de 591 ml comporte plus de calories que 1 182 ml de Coca-Cola (Coca-Cola, 2009; Starbucks, 2013). L'effet de substitution est susceptible de réduire tout effet du règlement sur la consommation de calories.

Deuxièmement, selon des études épidémiologiques, les boissons gazeuses sont loin d'être le seul aliment qui contribue à l'obésité. Dans une revue de la littérature, Drewnowski (2007) conclut que « le faible coût de la consommation alimentaire (dollars/mégajoule)

**Les politiciens
auraient avantage à
se pencher sur les
subventions...**

Effervescing
Elephant

– plutôt que certains choix d'aliments, de boissons ou de macronutriments – pourrait être le principal indicateur de prise de poids de la population » [Notre traduction]. Une politique qui cible le format des boissons gazeuses néglige tous les autres aliments riches en énergie que les personnes à risque d'obésité consomment.

En bref, devant un contrôle des formats de boissons, de nombreuses personnes pourraient continuer de consommer plus de 473 ml de soda en achetant deux gobelets ou en faisant remplir à nouveau leur gobelet, alors que d'autres pourraient choisir des substituts plus riches et d'autres, de ne boire que 473 ml de soda, mais rester obèses en raison d'un régime alimentaire à relativement forte densité énergétique. Ces facteurs portent à croire que le contrôle des formats de boissons aurait un effet minime, voire négligeable sur l'obésité.

...qui rendent les aliments riches en énergie si bon marché.

En même temps, l'application de ces restrictions nécessiterait un effort de surveillance de la part d'inspecteurs-hygiénistes de la



ville chargés de mesurer les formats des boissons. Il faudrait soit engager plus d'inspecteurs, soit réduire le temps consacré par les inspecteurs existants au contrôle d'autres violations du code de la santé.

Si l'obésité est effectivement due au faible coût des aliments riches en énergie par rapport aux aliments riches en nutriment, comme le laisse entendre Drewnowski (2007), il serait beaucoup plus judicieux d'axer la lutte contre l'obésité sur la raison du faible prix des aliments riches en énergie. Selon les estimations, les subventions américaines aux producteurs de maïs s'élevaient à plus de 4,5 milliards de dollars en 2011 et à plus de 80 milliards de dollars pour la période de 1995 à 2011 (EWG, 2012). Le maïs reçoit de loin plus de subventions gouvernementales que les autres produits agricoles aux États-Unis (EWG, 2012). Ces importantes subventions du maïs baissent artificiellement le prix des aliments riches en énergie, comme les boissons gazeuses, dont l'un des principaux ingrédients est le sirop de maïs à haute teneur en fructose (appelé glucose-fructose au Canada).

Même si le juge a bloqué le contrôle des formats de sodas préconisé par M. Bloomberg pour des raisons de procédure (le règlement n'avait pas été soumis à l'approbation du conseil municipal) plutôt que sur la base du bien-fondé de la politique, les New-Yorkais doivent s'en estimer heureux. L'application du règlement aurait probablement exigé une grande surveillance en ayant un effet minime, voire négligeable sur la santé publique. Si les politiciens sont préoccupés par l'obésité, ils auraient peut-être avantage à se pencher sur les subventions qui rendent les aliments riches en énergie si bon marché.

Références bibliographiques

Coca-Cola (2009). *Nutrition connection: Coca-Cola*. <<http://productnutrition.thecoca-colacompany.com/products/coca-cola>> (20 mars 2013).

Drewnowski, Adam (2007). « The Real Contribution of Added Sugars and Fats to Obesity », *Epidemiological Reviews*, vol. 29, n° 1, p. 160-171.

Environmental Working Group [EWG] (2012). *2012 Farm Subsidy Database*. <<http://farm.ewg.org/index.php>> (19 mars 2013).

Flegal, K. M., et autres (2012). « Prevalence of obesity and trends in the distribution of body mass index among U.S. adults, 1999-2010 », *Journal of the American Medical Association*, vol. 307, n° 5, p. 491-497.

Howard Saul, Michael (2013). « Judge Cans Soda Ban », *Wall Street Journal*, 11 mars. <<http://online.wsj.com/article/SB10001424127887323826704578354543929974394.html>> (20 mars 2013).

Starbucks (2013). *Explore Our Menu*. <http://www.starbucks.com/menu/catalog/nutrition?drink=all#view_control=nutrition> (20 mars 2013). ■



Joel Wood est économiste au Centre d'études environnementales de l'Institut Fraser. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université de Guelph. Vous pouvez le suivre sur Twitter : @JoelWood.

A person in a dark suit and tie is shown from the chest down. They are holding a pair of silver scissors with their right hand, as if about to cut. The background is plain white.

Les baisses
d'impôt
sont-elles
toutes
bonnes?

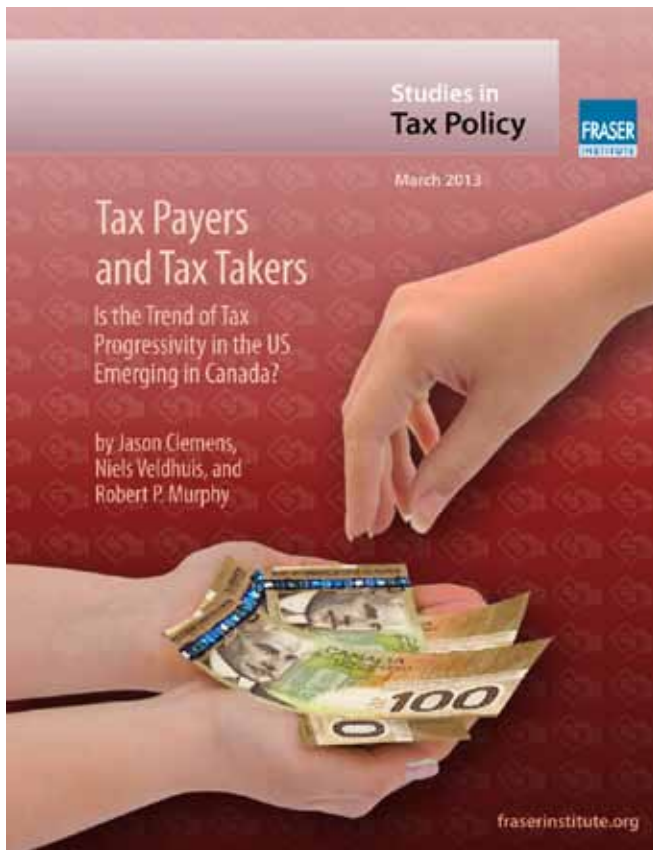
Jason Clemens et Niels Veldhuis

Milton Friedman était connu pour ses maximes. Comme l'une de ses plus connues le dit si bien : « Je suis partisan de la réduction des impôts en toute circonstance, et pour toute justification, pour toute raison, lorsque c'est possible ». Friedman estimait que le gouvernement était de trop grande taille et trop interventionniste, et que la baisse des impôts en réduirait forcément la taille.

Les contributions faites par Milton Friedman et sa femme Rose tout au long de leur vie ne font aucun doute. Les travaux de recherche de Friedman ont permis de mieux comprendre un vaste éventail de questions dont l'inflation et le chômage, la nature de la consommation et la méthodologie économique, pour n'en citer que quelques-unes. Ses efforts et réalisations ont été récompensés du Prix Nobel d'économie en 1976.

C'est donc avec appréhension que nous ergotons avec Friedman sur l'efficacité des baisses d'impôts en tout temps, partout et pour toute raison.

Notre désaccord concerne la capacité de toute baisse d'impôt de réaliser ses objectifs, soit de réduire la taille du gouvernement. N'oublions pas que ce ne sont pas des réductions d'impôts comme telles que Friedman préconisait, mais plutôt une réduction de l'État. Notre point de vue, présenté dans une étude récente intitulée *Tax Payers and Tax Takers*, est qu'un allégement fiscal qui se traduit par l'exonération fiscale de tranches de plus en plus importantes de la population mène non pas à une moindre,



mais à une plus forte demande de services et programmes gouvernementaux.

Le problème qui se présente lorsqu'on réduit considérablement le nombre de personnes qui paient des impôts est que cela jette les bases d'une demande sans cesse croissante de programmes gouvernementaux, peu importe

les bienfaits réels de ces derniers. Le processus de décision démocratique est faussé lorsque d'importants segments de la population n'ont plus à payer leur part des coûts du gouvernement.

Voici un exemple de ce phénomène aux États-Unis : en 2011, selon le Tax Policy Center, [↗] un peu plus de 46 % des entités fiscales américaines – particuliers ou ménages – n'ont pas payé d'impôt fédéral sur le revenu. Près de 28 % d'entre elles n'ont payé ni impôt sur le revenu ni cotisations sociales. Les États-Unis n'ayant pas de taxe de vente nationale, cela signifie que plus d'un Américain sur quatre n'assume aucune part directe des coûts du gouvernement fédéral.

Même lorsqu'on tient compte de l'ensemble des taxes et des impôts fédéraux, un bon pourcentage d'Américains contribue très peu aux dépenses publiques. En 2011, les 40 % des salariés américains les moins bien payés, dont le revenu représente un peu plus de 12 % du revenu total, n'ont payé que 2,9 % de l'ensemble des taxes et des impôts fédéraux.

Le seul groupe qui assume proportionnellement plus d'impôts et de taxes par rapport à son revenu est le quantile des revenus les plus élevés. Ce groupe supporte en effet près de 70 % de la charge fiscale totale alors qu'il gagne 55 % du revenu total. Les recettes de l'État américain reposent maintenant davantage sur les revenus les plus élevés que dans tout autre pays industrialisé.

Le crédit d'impôt sur les revenus salariaux (Earned Income Tax Credit ou EITC) est l'une des raisons pour lesquelles autant d'Américains sont exonérés de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales. À l'origine, ce crédit d'impôt introduit en 1975 visait à aider les travailleurs à faible revenu à franchir ce que l'on appelait le « mur de l'aide sociale ». En effet, à mesure que leur revenu augmente, soit parce qu'ils travaillent davantage soit parce qu'ils obtiennent un meilleur emploi, les travailleurs à faible revenu perdent souvent des avantages et des subventions. L'EITC était conçu pour faciliter ce passage.

Le problème est que l'EITC a pris de l'ampleur : il est passé d'un programme

Un bon pourcentage
d'Américains contribue
très peu aux dépenses
publiques

ciblant les travailleurs à faible revenu à un programme général profitant à de nombreux ménages de la classe moyenne. Le fait que près d'une famille américaine sur quatre est maintenant admissible à l'EITC contre seulement 9 % des familles en 1975 illustre cet élargissement.

Les fondements de tels problèmes sont maintenant visibles au Canada. En 2007, le gouvernement fédéral a introduit

sa version de l'EITC, la prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). En 2009, il a nettement augmenté la PFRT, dont le coût est ainsi passé de 480 millions de dollars à un peu plus de 1 milliard de dollars. Cela explique en partie l'augmentation du pourcentage de contribuables canadiens n'ayant pas à payer d'impôt fédéral sur le revenu : de 32 % en 2000, il est passé à 37,7 % en 2010.

L'expérience des États-Unis est une mise en garde pour les Canadiens au moment où ils s'appêtent peut-être à emprunter une voie

similaire. Cela ne signifie cependant pas que nous sommes contre l'allégement fiscal. Au contraire, nous avons maintes fois expliqué pourquoi il faut mettre l'allégement à grande échelle de l'impôt des particuliers à l'ordre du jour au cours de cette décennie. C'est le principal domaine de la fiscalité où le Canada demeure non concurrentiel.

Autrement
dit, nous
devons réduire
les impôts,
mais de la
bonne façon

L'allégement fiscal doit établir un juste équilibre entre la réduction du poids du gouvernement (par une baisse des taux d'imposition) et la nécessité que les citoyens, sauf ceux à faible revenu, paient un prix visible. (La TPS atteint en grande partie ce dernier objectif, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles nous nous opposons à sa réduction.)

Cet équilibre ressemble à un régime fiscal extrêmement simplifié qui comporterait un plus petit nombre de taux d'imposition moins élevés, une forte réduction des échappatoires, des privilèges et des crédits d'impôt, ainsi qu'une taxe de vente nationale. Autrement dit, nous devons réduire les impôts, mais de la bonne façon. ■



Niels Veldhuis



Jason Clemens

*Jason Clemens et Niels Veldhuis sont coauteurs de l'étude intitulée **Tax Payers and Tax Takers**, qui est accessible en ligne à www.fraserinstitute.org.*



Kenneth P. Green et Joel Wood

Thomas Mulcair, chef du NPD et de l'opposition à la Chambre des communes, a récemment décrié les résultats du Canada en ce qui a trait à la protection de l'environnement au cours d'un voyage aux États-Unis : « Aux États-Unis, les gens savent lire », a-t-il déclaré. ➤ « Ils savent que le Canada est le seul pays à s'être retiré du protocole de Kyoto. Ils savent qu'il est impossible que les conservateurs atteignent les cibles [d'émissions de gaz à effet de serre] de l'accord de Copenhague précisément à cause des sables bitumineux. Ils doivent cesser de prendre les gens pour des imbéciles. » Lors d'une autre présentation,

Le discours incendiaire du chef du NPD déforme les résultats environnementaux du Canada

M. Mulcair a affirmé ¹ : « Je ne crois pas que nous appliquions les règles de base du développement durable au Canada en ce moment, nous avons été clairs à ce sujet », a-t-il répondu quand on lui a demandé pourquoi il refusait de répondre simplement par « oui » ou par « non » à la question de savoir s'il appuyait le projet Keystone XL. Le gouvernement conservateur « n'applique pas nos lois fédérales, nous ne protégeons pas les eaux souterraines, ni les écosystèmes, ni la santé des membres des Premières Nations », a-t-il ajouté. Selon un article paru dans le *Globe and Mail*, ² « il a critiqué le gouvernement conservateur de Stephen Harper et a affirmé

que sa volonté de rendre inopérante la législation canadienne et de bafouer les traités internationaux devait être contrée ». M. Harper aurait transformé le Canada à un point tel qu'il serait devenu « méconnaissable pour bon nombre de pays avec lesquels nous avons travaillé en étroite collaboration au fil des décennies et même méconnaissable du point de vue de ses propres citoyens ».

Malheureusement, M. Mulcair semble avoir une maîtrise déficiente des questions environnementales. D'abord, le Canada n'est pas le seul pays à renier le protocole de Kyoto puisque la Russie et le Japon ont refusé de s'engager à une nouvelle phase de cibles de réduction des émissions et les États-Unis n'ont jamais ratifié le protocole.

Toutefois, il est plus important de souligner que, contrairement aux affirmations de M. Mulcair, la qualité de l'environnement au Canada s'améliore depuis plusieurs décennies en ce qui concerne la quasi-totalité des critères pertinents.


Comme l'explique l'étude intitulée *Canadian Environmental Indicators – Air Quality*, dans la plupart des cas, les Canadiens jouissent à l'heure actuelle d'une qualité de l'air substantiellement meilleure qu'à toute autre époque depuis qu'elle est mesurée de façon continue, soit les années 1970. Les concentrations de dioxyde d'azote et de dioxyde de soufre, par exemple, ont nettement diminué presque partout au Canada dans les 30 dernières années. La diminution est particulièrement marquée dans les grands centres urbains. Les concentrations de monoxyde de carbone, une émission très toxique, ont diminué partout au Canada depuis le milieu des années 1990 et on n'a observé de dépassement des



Tort quant à Kyoto

objectifs de qualité de l'air provinciaux les plus stricts à aucun des 156 emplacements surveillés dans l'ensemble du pays.

Notamment, les concentrations de deux des polluants atmosphériques les plus nuisibles – l'ozone troposphérique et les particules ultrafines – ont généralement diminué partout au Canada depuis 2000. La qualité de l'air s'est améliorée au Canada et continue dans la même voie.

Mais ce n'est pas tout. Comme l'ont montré des études antérieures,  la qualité de l'eau est plutôt bonne de manière générale au Canada et l'exploitation des forêts ne dépasse pas un niveau considéré comme compatible avec la protection de l'environnement. Une quantité grandissante d'eaux usées fait l'objet d'un traitement poussé avant d'être libérée dans l'environnement, davantage de déchets solides sont envoyés

au recyclage, la qualité du sol s'est améliorée et la taille des aires protégées a augmenté. Le gouvernement fédéral actuel, démonisé et présenté comme un cancre environnemental par M. Mulcair, a adopté la première réglementation pancanadienne sur les eaux usées traitées ou non, qui constituent la principale source de pollution de l'eau au Canada.

Loin de nous l'idée de laisser entendre que le Canada ne doit relever aucun défi sur le plan environnemental : le Canada est une puissance dans le secteur des ressources naturelles et il est confronté à des défis environnementaux uniques. Étant donné que la production mondiale d'énergie se transforme rapidement en ce qui concerne des sources comme le gaz de schiste et les sables bitumineux, il est certainement prudent d'être à l'affût de possibles préjudices environnementaux. Par contre, un aperçu objectif des tendances environnementales canadiennes est loin de confirmer le portrait de destruction environnementale catastrophique que M. Mulcair présente au reste du monde. Déformer à ce point les résultats du Canada, particulièrement à l'occasion d'un voyage à l'étranger, n'est pas digne d'un chef de l'opposition qui doit, du moins en théorie, se présenter comme étant à la tête d'un « gouvernement en attente ».

Il reste beaucoup de progrès à accomplir relativement à la protection de l'environnement du Canada, mais les déclarations exagérées dépeignant une apocalypse environnementale imminente ne sont pas très utiles au développement de politiques environnementales visant à établir un équilibre entre la protection de l'environnement et la croissance économique. Atteindre cet équilibre en se fondant sur des faits objectifs et une logique rigoureuse



Tort quant à l'environnement

let ideas compete

devrait être l'objectif du gouvernement du Canada, des élus actuellement au pouvoir et de ceux qui souhaitent les remplacer. ■

Kenneth P. Green est directeur principal du Centre d'études en énergie et ressources naturelles de l'Institut Fraser. Joel Wood est économiste principal de recherche au Centre d'études environnementales de l'Institut Fraser. Suivez-les sur Twitter : @KennethPGreen et @JoelWWood



Kenneth P. Green



Joel Wood

Un examen approfondi de la *Loi sur Investissement Canada* s'impose



Niels Veldhuis 

Bigstock

Si les règles applicables aux prises de contrôle de sociétés canadiennes par des intérêts étrangers vous laissent perplexes, vous n'êtes pas seul. Les décisions récentes du gouvernement fédéral d'approuver les acquisitions de Nexen par la société d'État chinoise CNOOC et de Progress Energy par la société d'État malaisienne Petronas, mais de rejeter la prise de contrôle de PotashCorp par la société minière australienne BHP Billiton sont pour le moins déroutantes. Il n'est pas étonnant que l'ensemble des Canadiens se demande pourquoi certaines transactions ont été approuvées et d'autres pas.

En vertu de la *Loi sur Investissement Canada*, qui vise en fait à encourager les investissements au pays et à instituer un mécanisme d'examen des investissements étrangers, le gouvernement fédéral examine automatiquement les prises de contrôle importantes par des intérêts étrangers pour déterminer si la transaction sera « à l'avantage net » du Canada.

La Loi énonce les critères pour déterminer si un investissement est « à l'avantage net du Canada » : effet de l'investissement sur l'activité économique au Canada, étendue de la participation de Canadiens dans l'entreprise en question, effet de l'investissement sur la productivité, le rendement industriel, le progrès technologique, la création de produits nouveaux et la diversité des produits au Canada, etc. Elle n'indique toutefois pas comment évaluer objectivement si une prise de contrôle par des intérêts étrangers est « à l'avantage net du Canada ».

Comme l'a souligné Steven Globerman, professeur à l'Université Western Washington et senior fellow de l'Institut Fraser, dans un article commandé par le gouvernement fédéral, *Évaluation de la Loi sur Investissement Canada et de ses applications*, le critère de « l'avantage net pour le Canada » a fait l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, « les critères d'évaluation [...] n'ont pas de coefficient de pondération individuel », « il n'est pas possible de faire des compromis entre les critères », il y a un « manque de transparence », et les investisseurs ne savent pas « dans quelle mesure les critères d'examen des investissements sont appliqués uniformément ».

Steven Globerman fait observer que les principales retombées économiques de l'investissement étranger sont

Prise de contrôle rejetée



nexen

 **PotashCorp**

l'intensification de la concurrence et la diffusion de nouvelles technologies qui contribuent à améliorer la productivité des entreprises canadiennes existantes. Malheureusement, le gouvernement peut utiliser le critère de « l'avantage net pour le Canada » pour exercer une pression sur les investisseurs étrangers afin qu'ils acceptent de prendre certaines mesures (c.-à-d. augmenter le nombre d'emplois au siège social et la production au Canada) qui, en fin de compte, réduisent l'efficacité de l'entreprise étrangère et donc l'intensification de la concurrence.

M. Globerman conclut qu'il n'y a pas de forte justification économique pour le critère de « l'avantage net pour le Canada » et que le gouvernement devrait limiter son examen des prises de contrôle par des intérêts étrangers aux questions de sécurité nationale.

La réalité est que, selon de nombreuses études universitaires convaincantes, les activités commerciales étrangères servent largement les intérêts des pays qui les accueillent.

Lorsque des entreprises étrangères efficaces – grâce à une meilleure gestion, à de meilleurs processus et à de meilleures technologies – offrent un meilleur prix que d'autres pour l'acquisition d'entreprises canadiennes relativement

Prise de contrôle approuvée



inefficientes, il en résulte des entreprises mieux gérées et une économie plus dynamique.

C'est pourquoi les études constatent que les activités commerciales étrangères augmentent les investissements, l'innovation et l'introduction de nouvelles technologies, ce qui se traduit par la baisse des prix, la hausse des salaires, et des biens et services de meilleure qualité.

Ces constatations s'appliquent certainement à la plupart des prises de contrôle par des entreprises du secteur privé, mais les acquisitions par des sociétés d'État sont une tout autre affaire. Ces dernières bénéficient du soutien du gouvernement et pourraient ne pas avoir une meilleure gestion, de meilleurs processus et de meilleures technologies. En outre, les sociétés d'État poursuivent généralement des objectifs politiques plutôt que des objectifs économiques ou commerciaux. Au lieu d'affecter le capital aux activités dont le rendement économique est le meilleur, elles peuvent l'affecter en fonction de nombreux critères autres qu'économiques.

C'est pourquoi le premier ministre Stephen Harper a récemment annoncé que les principes directeurs applicables aux prises de contrôle de sociétés canadiennes par des sociétés d'État étrangères, surtout dans le secteur des

Les acquisitions par des sociétés d'État sont une tout autre affaire

sables bitumineux, deviendront plus sévères. Comme il l'a fait valoir : « les Canadiens et Canadiennes n'ont pas passé des années à réduire le rôle de leurs gouvernements dans des secteurs de l'économie seulement pour les voir être achetés et contrôlés à la place par des gouvernements étrangers ».

C'est une bonne chose que le gouvernement fédéral ait décidé de décourager les prises de contrôles d'entreprises canadiennes par des sociétés d'État étrangères, mais il continuera à fonder son examen de ces prises de contrôle et de toutes autres acquisitions importantes par des entreprises privées étrangères sur le critère subjectif de « l'avantage net pour le Canada ». La politisation des décisions sur les prises de contrôle par des intérêts étrangers se poursuivra donc aux dépens de la capacité du Canada d'attirer des investissements. De plus, le gouvernement examinera de plus près les prises de contrôle par des sociétés d'État étrangères sans bien prendre en considération l'influence accrue des fonds souverains et des fonds d'investissement d'État.

Le Canada a besoin d'un examen et d'un débat approfondi du bien-fondé de la *Loi sur Investissement Canada*. Il doit aussi déterminer une manière transparente et objective de réagir aux prises de contrôle par des sociétés et des fonds d'investissement d'État. ■



*Niels Veldhuis est président de l'Institut Fraser.
Suivez-le sur Twitter : @NielsVeldhuis*

***L'Institut Fraser
accueille deux
nouveaux senior
fellows du Québec :
entrevue***



Sébastien Côté



Dr Robert Ouellet



Pr Pierre Simard

D^r Robert Ouellet

est radiologiste à Laval (Québec). Il a été président de l'Association médicale du Québec de 2005 à 2007 et président de l'Association médicale canadienne (AMC) de 2008 à 2009. Par la suite, il a représenté le Canada auprès de l'Association médicale mondiale.

À titre de président de l'AMC, le D^r Ouellet s'est fait le champion de réformes des politiques de la santé en défendant notamment la participation des patients aux frais médicaux et la participation du secteur privé au système de santé en vue de réduire les dépenses publiques et le temps d'attente pour les chirurgies au Canada. Il a mené une mission d'observation dans cinq pays d'Europe et a rencontré des représentants de 35 organismes pour étudier des moyens d'éliminer les lacunes du système de santé canadien.

Le D^r Ouellet est l'un des penseurs les plus influents du Canada en matière de réforme du secteur de la santé. Cela fait longtemps qu'il reconnaît que le système de santé du Canada n'est plus viable et qu'il préconise une politique de la santé qui met le patient au premier plan.

Les coûts des soins de santé au Canada sont parmi les plus élevés du monde et les temps d'attente pour les chirurgies sont parmi les plus longs. La croisade du D^r Ouellet pour une meilleure politique de la santé est plus importante que jamais et nous avons beaucoup de chance de le compter parmi nous à l'Institut Fraser, où il appuiera nos efforts de recherche.

L'Institut et ses partisans sont très heureux de voir une personne de la stature du D^r Ouellet se joindre au nombre croissant de senior fellows.

Au cours des 25 dernières années, le Dr Ouellet a travaillé dans les secteurs privé et public de la santé. En 1987, alors qu'il était chef du département de radiologie de la Cité de la santé à Laval, il a ouvert la première clinique privée de tomodensitométrie au Canada. En 1997 et en 2000, il a ouvert deux cliniques de résonance magnétique à Laval.



Dr Ouellet

1. Pourquoi avez-vous accepté de vous joindre à l'Institut Fraser?

Le projet actuel de l'Institut Fraser dans le domaine de la santé vise à comparer les différents systèmes de santé dans le monde. Il y a des leçons à tirer de ces systèmes qui bien souvent réussissent mieux que nous et à un moindre coût.

J'avais mis ce thème au centre de mon mandat lors de ma présidence à l'Association Médicale Canadienne en 2008-2009. Le sujet me passionne.

2. Quel problème de politique publique est le plus pressant pour le Québec?

Le secteur de la santé accapare plus de 40% du budget du Québec. Pourtant les résultats au niveau de l'accessibilité sont loin d'être édifiants. Il est urgent de procéder à des grands changements.

Notre système peut et doit être transformé pour devenir plus efficace et efficient. Nous devons y inclure un élément de concurrence et une saine compétition. Un exemple serait de changer le financement global des hôpitaux en un financement basé sur l'activité, comme cela se fait dans les meilleurs systèmes.

La participation accrue du secteur privé, sans qu'elle ne soit une panacée est une avenue que l'on doit considérer au-delà des préjugés dogmatiques et ce sans perdre l'universalité de notre système.

3. Où voyez-vous la province dans cinq ans?

D'ici cinq ans, au Québec, je souhaiterais voir un grand leader en santé, un vrai champion qui, au-delà des tabous actuels, n'aurait pas peur de bouleverser le régime actuel avec tout son corporatisme et son immobilisme pour le transformer en un vrai système qui répond adéquatement aux besoins des patients dans un délai acceptable et à un coût abordable. C'est possible.

4. Quel est le plus grand malentendu concernant l'économie de marché?

Malgré une opposition féroce actuellement, l'économie de marché est possible dans le domaine de la santé et existe dans bien des pays. Bien sûr elle doit être régulée.

L'argent versé par les contribuables en impôts et taxes n'appartient pas d'office au secteur public de la santé.

Le financement devrait suivre le patient à la fois dans des institutions publiques ou privées là où il peut obtenir la meilleure qualité de service, le plus efficacement et au meilleur coût.

Le patient devrait avoir des choix. Nous devrions être capables d'utiliser toutes les ressources disponibles sans égard à des dogmes établis.

Pr Pierre Simard

est professeur de sciences sociales à l'École nationale d'administration publique (ENAP), à Québec. Il commente fréquemment des questions d'économie et de politique publique dans les médias francophones et il a agi comme consultant auprès de plusieurs organismes publics et privés.

Au Québec, le professeur Simard a la réputation d'être l'un des plus ardents défenseurs de la prospérité acquise grâce aux marchés plutôt qu'au gouvernement.

Nous sommes ravis de savoir que le professeur Simard contribuera à nos efforts constants au Québec et, de façon plus générale, soutiendra la diffusion en langue française des travaux de l'Institut Fraser.

Avant de travailler à l'ENAP, le professeur Simard était professeur-chercheur au Centre d'études politiques et administratives du Québec (CEPAQ). Il détient un baccalauréat en économie, une maîtrise en analyse des politiques et un doctorat en sciences politiques, tous de l'Université Laval.



Pr Simard

Pr Simard

1. Pourquoi avez-vous accepté de vous joindre à l'Institut Fraser?

Comme je défends depuis longtemps le marché libre et la réduction de la taille de l'État, les travaux de l'Institut Fraser ont toujours été une source d'inspiration.

Lorsque l'opportunité de collaborer avec l'Institut s'est présentée, j'en ai été honoré, d'autant plus que c'était une occasion de contribuer à la réalisation et à la diffusion de recherches rigoureuses dans le domaine des politiques publiques.

2. Quel problème de politique publique est le plus pressant pour le Québec?

Le Québec vit actuellement une crise des finances publiques jumelée à un grave problème de corruption. Pendant un demi-siècle, les Québécois ont entretenu un amour inconsidéré pour l'État. Aujourd'hui, ils sont de plus en plus nombreux à réaliser que cet État bienveillant a sclérosé leur économie, qu'il a accru leur dépendance à l'endroit de la péréquation canadienne et qu'il s'est avéré un foyer propice aux abus de toutes sortes.

3. Où voyez-vous la province dans cinq ans?

Je ne sais pas si cinq ans suffiront, mais les Québécois n'ont plus le choix : ils doivent limiter la part de l'économie qu'ils confient au secteur public. La province n'a plus les moyens de soutenir un système de distribution de rentes aux groupes d'intérêt. J'ai l'intime conviction que c'est seulement en libéralisant son économie et en s'ouvrant à la concurrence que le Québec pourra reprendre le chemin de la croissance et de la prospérité.

4. Qui est votre économiste préféré?

Comme professeur d'administration publique, j'ai largement été influencé par James Buchanan (Nobel 1986). Avant l'émergence de l'école des choix publics, la plupart des économistes idéalisaient le rôle des acteurs publics. Or, nos politiciens et nos fonctionnaires, comme nous l'aura montré l'actualité récente, ne sont pas différents des autres et sont animés par leur intérêt personnel. Malheureusement, c'est une perspective qui est encore trop souvent ignorée lors de l'élaboration de nos politiques publiques. ■

Objectifs, financement, et indépendance

L'Institut Fraser fournit des services utiles à la population. Nous publions des informations objectives sur les répercussions économiques et sociales des politiques publiques actuelles, ainsi que des études, notamment empiriques, sur les options de politiques pouvant améliorer la qualité de vie des Canadiens.

L'Institut est un organisme sans but lucratif. Ses activités sont financées par des dons de bienfaisance, des bourses sans restrictions, la vente de billets pour les événements et les commandites qui y sont associées, les redevances à l'égard de produits pour diffusion publique par un tiers et la vente de publications.

Toutes les études, qui sont menées et publiées indépendamment du conseil d'administration de l'Institut et de ses donateurs, font l'objet d'un examen rigoureux par des experts externes.

Les opinions exprimées sont celles des employés ou des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut, de son conseil d'administration, de ses donateurs ou de ses supporters.

L'Institut considère comme sain le débat public entre concitoyens qui veulent améliorer leur qualité de vie par de meilleures politiques publiques. C'est pourquoi il est ouvert à l'examen *factuel* détaillé de ses études publiées, y compris la vérification des sources de données, la reproduction de ses méthodes analytiques et aux discussions éclairées sur les effets pratiques des mesures politiques recommandées.